

Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Troisième trimestre 2026

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Relations investisseurs

1-866-517-5455

relationsinvestisseurs@bnc.ca



Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2025. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2026 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](https://www.bnc.ca). Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site Internet de la Banque.
- 4) La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d’actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d’absorption des pertes (<i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d’actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme (<i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité (<i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio de liquidité à long terme (<i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d’importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

- 5) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	
KM1 – Indicateurs clés	page 5
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 6
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 7
Comparaison entre les APR modélisés et les APR standards	
CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque	page 8
CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	pages 9-10
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 11
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 12
Composition des fonds propres et de la TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 13-15
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 16-17
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 18
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 19
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 20
LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun	page 21
Risque de crédit	
RC1 – Qualité du crédit des actifs	page 22
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	page 23
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)	pages 25-26
Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers)	page 27
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	pages 28-29
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	pages 30-33
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 34-39
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit	page 40
NI – Expositions au risque de crédit - Backtesting	page 41
Risque de crédit de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	page 42
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 43
RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 44-47
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	page 48
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 49
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 50
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 51-52
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 53-54
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 55-56
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 57-58
Risque de marché	
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	page 59
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	
CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 60
CVA4 – État des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 61
Expositions sur crypto-actifs	
CAE1 – Expositions sur crypto-actifs et exigences de fonds propres utilisant l'approche globale	pages 62-63
CAE2 – Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs	pages 64-65
Mesures de contrôle macroprudentiel	
CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque	page 66
Glossaire	page 67

Emplacement des informations du Pilier 3

		Pages		
		Rapport aux actionnaires ⁽¹⁾	Rapport annuel 2025 ⁽²⁾	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation) KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) APA – Approche de la gestion des risques de la banque AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)		72 à 92, 94, 99 à 103, 211 et 212	5 6
Comparaison entre les APR modélisés et les APR standards	CSM1 – Comparaison entre les APR modélisés et les PAR calculés selon l'approche standard au niveau du risque CSM2 – Comparaison entre les APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs			7 8
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)		119, 120 et 122	9 et 10 11 12
Composition des fonds propres et de la TLAC	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles			13 à 15 16 et 17
	TLAC1 – Composition de la TLAC TLAC2 – Entité de sous-groupe important - rang de créancier au niveau de l'entité juridique TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique		Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca .	18
			s.o.	
				19
				20
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun			21
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit RC1 – Qualité du crédit des actifs RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR) RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille RC10 – NI - Financement spécialisé selon l'approche de classement		72 à 77 et 84 à 88 90, 91, 121, 122, 187, 188 et 191 à 199 60, 61, 89 à 93, 158, 184, 208 et 211 63, 64 et 85 à 88 63, 76, 77 et 84 à 89	22 23 24 30 à 33 28 et 29 30 à 33 30 à 39, 41 et 41 ⁽³⁾ à 46 ⁽³⁾ 34 à 39
			s.o. (impact négligeable)	40
				41 ⁽³⁾ à 46 ⁽³⁾
			s.o.	
			91, 92, 109 et 211 à 216	42
				43
				44 à 47
				48
			s.o.	49
				50
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur		60, 61, 63, 84 à 88, 159, 199, 200 et 233 à 238	51 et 52 53 et 54 55 et 56 57 et 58
	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR) LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR) LIQA – Gestion du risque de liquidité	38 et 39 39 à 41	105 et 106 106 à 108 101 à 108	
Rémunération	REMA – Politique de rémunération REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice REM2 – Paiements spéciaux REM3 – Rémunération différée	Ces informations sont incluses dans la Circulaire 2025, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca .		
Actifs grevés et non grevés	ENC – Actifs grevés et non grevés	36 à 38		104 et 105
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)	36		99 et 100
Risque opérationnel	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques OR1 – Pertes historiques OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes OR3 – Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel		110 et 111	65 ⁽³⁾ 66 ⁽³⁾ 67 ⁽³⁾
	RMA – Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché RM1 – Risque de marché selon l'approche standard RMB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI) RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant MMI		94 à 99	68 ⁽³⁾ 59
			s.o.	
			99	
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	CVAA – Informations qualitatives générales requises sur l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) CVA1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA) CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA) CVAB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres CVA (SA-CVA) CVA3 – Approche standard pour le CVA (SA-CVA) CVA4 – États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au CVA selon le SA-CVA			60 61
			s.o.	
			99	
				62-63 64-65
		s.o.	s.o.	
Expositions sur crypto-actifs	CAEA – Communication d'informations qualitatives sur les activités liées aux crypto-actifs CAE1 – Expositions sur crypto-actifs et exigences de fonds propres utilisant l'approche globale CAE2 – Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs			62-63 64-65
Mesures de contrôle macroprudentiel	GSIB1 – Communication des indicateurs G-SIB CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	30 ⁽⁴⁾		66

s.o. Sans objet

(1) Ce document est disponible à l'adresse [bnc.ca](#), à la page *À propos de nous > Investisseurs*.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Troisième trimestre 2026 » disponible à l'adresse [bnc.ca](#), à la page *À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels*.

(3) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Quatrième trimestre 2025 » disponible à l'adresse [bnc.ca](#), à la page *À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels*.

(4) Cette page se retrouve dans le Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2026 disponible à l'adresse [bnc.ca](#), à la page *À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels*.

KM1 – Indicateurs clés

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu des indicateurs réglementaires prudentiels de la banque.

		T3 2026	T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025
		a	b	c	d	e
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	26 859	26 325	26 023	25 962	25 392
2	Fonds propres de catégorie 1	30 018	28 925	28 619	28 559	28 488
3	Total des fonds propres	34 101	33 006	32 718	32 657	32 563
	Actifs pondérés en fonction du risque (montants)					
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	198 746	194 491	189 354	188 756	183 110
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	198 746	194 491	189 354	188 756	183 110
	Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	13,5%	13,5%	13,7%	13,8%	13,9%
5a	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	13,5%	13,5%	13,7%	13,8%	13,9%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,1%	14,9%	15,1%	15,1%	15,6%
6a	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	15,1%	14,9%	15,1%	15,1%	15,6%
7	Ratio du total des fonds propres	17,2%	17,0%	17,3%	17,3%	17,8%
7a	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	17,2%	17,0%	17,3%	17,3%	17,8%
	Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR					
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	9,0%	8,9%	9,1%	9,1%	9,4%
	Ratio de levier de Bâle III					
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	706 715	678 630	665 594	633 494	606 554
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	4,2%	4,3%	4,3%	4,5%	4,7%

KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit un résumé concernant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible et les exigences de TLAC appliquées.

		2026			2025	
		T3	T2	T1	T4	T3
		a				
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	65 771	61 308	61 533	55 993	54 850
2	APR totaux au niveau du groupe de résolution	198 746	194 491	189 354	188 756	183 110
3	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	33,1%	31,5%	32,5%	29,7%	30,0%
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	706 715	678 630	665 594	633 494	606 554
5	Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	9,3%	9,0%	9,2%	8,8%	9,0%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

	T3 2026	T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T3 2026
	a	b	b	b	b	c
	APR	APR	APR	APR	APR	Exigence minimale de fonds propres ⁽¹⁾
1 Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	155 590	151 444	149 371	149 247	144 653	12 447
2 Dont : approche standard (AS)	59 278	60 766	62 940	62 183	59 669	4 742
3 Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	16 065	14 152	12 844	13 128	13 043	1 285
4 Dont : approche des critères de classement de l'autorité de contrôle	–	–	–	–	–	–
5 Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	80 247	76 526	73 587	73 936	71 941	6 420
6 Risque de crédit de contrepartie (RCC)	7 302	6 968	6 482	6 749	5 784	584
7 Dont : approche standard appliquée au risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	4 101	4 297	3 845	3 959	3 588	328
8 Dont : méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9 Dont : autres RCC	3 201	2 671	2 637	2 790	2 196	256
10 Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	939	1 018	864	911	934	75
11 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	1 072	981	953	947	1 036	86
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	–	–	–	–	–	–
13 Risque de règlement	24	40	21	16	3	2
14 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	1 341	1 258	1 219	1 215	1 091	107
15 Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	–	–	–	–	–	–
16 Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	1 075	1 029	981	970	835	86
17 Dont : approche standard de la titrisation (SEC-SA)	266	229	238	245	256	21
18 Risque de marché	10 017	10 830	9 616	8 724	9 208	801
19 Dont : approche standard (AS)	10 017	10 830	9 616	8 724	9 208	801
20 Dont : approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
21 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	–	–	–	–	–	–
22 Risque opérationnel	19 104	18 763	18 184	17 678	17 365	1 528
23 Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération du risque de 250 %)	3 357	3 189	2 644	3 269	3 036	269
24 Plancher d'APR appliqué	67,5%	67,5%	67,5%	67,5%	67,5%	–
25 Ajustement au moyen du plancher	–	–	–	–	–	–
26 S.O. pour les BISi	–	–	–	–	–	–
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+18+21+22+23+25)	198 746	194 491	189 354	188 756	183 110	15 899

(1) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard intégrale aux APR modélisés que la banque est autorisée par le BSIF à utiliser conformément au dispositif de Bâle. Les informations communiquées fournissent également le montant des APR calculé selon l'approche standard intégrale qui sert de fondement au plancher d'APR.

		T3 2026				T2 2026			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISI déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISI déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	96 312	59 278	155 590	225 185	90 678	60 766	151 444	216 479
2	Risque de crédit de contrepartie	6 127	1 175	7 302	18 864	5 980	988	6 968	17 080
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		939	939	939		1 018	1 018	1 018
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	–	1 341	1 341	1 341	–	1 258	1 258	1 258
5	Risque de marché	–	10 017	10 017	10 017	–	10 830	10 830	10 830
6	Risque opérationnel		19 104	19 104	19 104		18 763	18 763	18 763
7	APR résiduels		4 453	4 453	4 453		4 210	4 210	4 210
8	Total	102 439	96 307	198 746	279 903	96 658	97 833	194 491	269 638

		T1 2026				T4 2025			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISI déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISI déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	86 431	62 940	149 371	210 926	87 064	62 183	149 247	208 441
2	Risque de crédit de contrepartie	5 451	1 031	6 482	15 872	5 217	1 532	6 749	17 052
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		864	864	864		911	911	911
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	–	1 219	1 219	1 219	–	1 215	1 215	1 215
5	Risque de marché	–	9 616	9 616	9 616	–	8 724	8 724	8 724
6	Risque opérationnel		18 184	18 184	18 184		17 678	17 678	17 678
7	APR résiduels		3 618	3 618	3 618		4 232	4 232	4 232
8	Total	91 882	97 472	189 354	260 299	92 281	96 475	188 756	258 253

CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard (AS) pour tenir compte du risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs avec les APR correspondants calculés selon les approches que la banque est autorisée à utiliser conformément au dispositif de Bâle pour risque de crédit (y compris les approches standards et NI pour risque de crédit).

		T3 2026				T2 2026			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains	2 122	1 529	3 651	3 272	1 939	1 867	3 806	3 538
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1 848	1	1 849	1 561	1 695	1	1 696	1 547
2	Banques et autres institutions financières	1 964	3 131	5 095	8 030	1 906	4 606	6 512	8 149
3	Obligations sécurisées	116	–	116	197	68	–	68	76
4	Actions	–	3 529	3 529	3 529	–	3 437	3 437	3 437
5	Créances achetées	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Entreprises	60 693	31 429	92 122	126 403	57 179	31 470	88 649	120 577
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	13 984	–	13 984	31 962	12 178	–	12 178	27 755
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	46 709	–	46 709	63 012	45 001	–	45 001	61 352
7	Clientèle de détail	21 884	13 960	35 844	58 666	21 154	13 761	34 915	56 488
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	9 124	26	9 150	10 065	9 029	27	9 056	9 894
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3 620	5 579	9 199	13 239	3 535	5 664	9 199	12 968
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	9 140	8 355	17 495	35 362	8 590	8 070	16 660	33 626
8	Financement spécialisé	9 533	–	9 533	19 388	8 432	–	8 432	18 589
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	–	–	–	–	–	–	–	–
9	Autres	–	5 700	5 700	5 700	–	5 625	5 625	5 625
10	Total	96 312	59 278	155 590	225 185	90 678	60 766	151 444	216 479

CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2026				T4 2025			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains	1 892	2 604	4 496	4 171	1 991	2 452	4 443	3 943
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1 640	1	1 641	1 566	1 735	1	1 736	1 492
2	Banques et autres institutions financières	1 608	5 275	6 883	8 074	1 908	5 553	7 461	8 620
3	Obligations sécurisées	40	–	40	52	38	–	38	52
4	Actions	–	3 459	3 459	3 459	–	3 161	3 161	3 161
5	Créances achetées	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Entreprises	54 454	32 194	86 648	117 515	54 239	32 274	86 513	116 591
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	11 196	–	11 196	25 403	11 181	–	11 181	24 962
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	43 258	–	43 258	59 918	43 058	–	43 058	59 355
7	Clientèle de détail	20 885	13 840	34 725	55 333	20 607	13 579	34 186	54 822
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	8 997	28	9 025	9 660	8 924	29	8 953	9 588
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3 566	5 691	9 257	12 952	3 592	5 754	9 346	13 217
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	8 322	8 121	16 443	32 721	8 091	7 796	15 887	32 017
8	Financement spécialisé	7 552	–	7 552	16 754	8 281	–	8 281	16 088
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	–	–	–	–	–	–	–	–
9	Autres	–	5 568	5 568	5 568	–	5 164	5 164	5 164
10	Total	86 431	62 940	149 371	210 926	87 064	62 183	149 247	208 441

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T3 2026						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	47 757	47 757	47 757	–	–	241	–
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	147 203	150 434	2 249	–	–	148 185	–
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	25 918	33 207	33 173	–	34	–	–
Au coût amorti	20 822	20 822	16 982	–	3 840	–	–
	193 943	204 463	52 404	–	3 874	148 185	–
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	40 355	40 355	–	40 355	–	–	–
Prêts							
Hypothécaires résidentiels	123 603	81 647	81 647	–	–	–	–
Aux particuliers	53 546	53 546	53 546	–	–	–	–
Créances sur cartes de crédit	3 205	3 205	3 063	–	–	–	142
Aux entreprises et aux administrations publiques	146 528	146 528	146 528	–	–	18	–
	326 882	284 926	284 784	–	–	18	142
Provisions pour pertes de crédit	(2 338)	(2 338)	(670)	–	–	–	(1 668)
	324 544	282 588	284 114	–	–	18	(1 526)
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	12 390	14 042	–	14 042	–	11 947	–
Immobilisations corporelles	2 271	2 271	2 271	–	–	–	–
Goodwill	3 103	3 109	–	–	–	–	3 109
Immobilisations incorporelles	1 643	1 326	–	–	–	–	1 326
Autres actifs	9 153	9 803	9 484	–	–	–	319
	28 560	30 551	11 755	14 042	–	11 947	4 754
Total actif	635 159	605 714	396 030	54 397	3 874	160 391	3 228
Passif							
Dépôts	464 732	464 732	–	–	–	50 000	414 732
Autres							
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 971	12 971	–	–	–	12 971	–
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	63 242	66 041	–	66 041	–	–	–
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	15 810	14 072	–	14 072	–	14 928	1 738
Passifs relatifs à des créances cédées	29 482	–	–	–	–	–	–
Autres passifs	10 819	9 795	–	–	–	–	9 795
	132 324	102 879	–	80 113	–	27 899	11 533
Dette subordonnée	3 429	3 429	–	–	–	–	3 429
Total passif	600 485	571 040	–	80 113	–	77 899	429 694

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau LI1) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T3 2026				
		a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾ :				
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de crédit de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	602 486	396 030	3 874	54 397	160 391
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	141 346	–	–	80 113	77 899
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	461 140	396 030	3 874	(25 716)	82 492
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	132 082	–	–	132 082	–
5	Expositions futures potentielles ⁽³⁾	18 600	–	–	18 600	–
6	Montants hors bilan ⁽⁴⁾	475 994	95 412	7 888	307 233	–
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral	4 487	–	–	4 487	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	15 046	–	–	15 046	–
9	Différences de valeur	–	–	–	–	–
10	Collatéral pour OFT	(402 180)	–	–	(402 180)	–
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	705 169	491 442	11 762	49 552	82 492

(1) La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Les passifs au titre des transactions assimilées à des accords de prises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

		2026			2025	
		T3	T2	T1	T4	T3
	Référence ⁽¹⁾					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements						
1 Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	9 976	10 001	9 959	10 002	9 989
2 Résultats non distribués	b	21 081	20 768	20 471	20 366	20 110
2a Ajustement réglementaire lié à la marge sur services contractuels ⁽³⁾		150	148			
3 Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	403	201	173	287	162
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)						
5 Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	–	–	–	–	–
6 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		31 610	31 118	30 603	30 655	30 261
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires						
7 Ajustements d'évaluation prudentiels		–	–	–	–	–
8 Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	e - w	(3 109)	(3 104)	(3 104)	(3 107)	(3 088)
9 Actifs incorporels autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)	f - x	(1 326)	(1 367)	(1 393)	(1 409)	(1 491)
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(99)	(102)	(102)	(101)	(101)
11 Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	15	25	114	112	110
12 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	i	–	–	–	–	–
13 Plus-values de cession sur opérations de titrisation		–	–	–	–	–
14 Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	j	118	92	177	125	21
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (nets des passifs d'impôt correspondants)	k - y	(321)	(293)	(267)	(289)	(301)
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		(24)	(39)	–	(18)	(13)
17 Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		–	–	–	–	–
18 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	l	–	–	–	–	–
19 Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	m	–	–	–	–	–
20 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)		–	–	–	–	–
21 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net des passifs d'impôt correspondants)		–	–	–	–	–
22 Montant excédant le seuil de 15 %		–	–	–	–	–
23 Dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	–	–	–	–	–
24 Dont : charges administratives liées aux créances hypothécaires		–	–	–	–	–
25 Dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	–	–	–	–	–
25a Déduction des crypto-actifs		–	–	–		
26 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF		(5)	(5)	(5)	(6)	(6)
27 Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		–	–	–	–	–
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(4 751)	(4 793)	(4 580)	(4 693)	(4 869)
29 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		26 859	26 325	26 023	25 962	25 392
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
30 Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	v + z	3 200	2 600	2 600	2 600	3 100
31 Dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables		3 200	2 600	2 600	2 600	3 100
32 Dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	–	–	–	–	–
33 Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1						
34 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	–	–	–	–	–
35 Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés						
36 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		3 200	2 600	2 600	2 600	3 100

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](https://www.bnc.ca), à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

(3) À partir de T2 2026, la marge sur services contractuels liée à nos filiales d'assurances est incluse dans les fonds propres CET1, tel que permis par les lignes directrices du BSIF.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2026			2025	
		T3	T2	T1	T4	T3
Référence ⁽¹⁾						
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	(41)	–	(4)	(3)	(4)
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	–	–	–	–	–
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	–	–	–	–	–
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	–	–	–	–	–
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	–	–	–	–	–
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	–	–	–	–	–
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	(41)	–	(4)	(3)	(4)
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	3 159	2 600	2 596	2 597	3 096
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	30 018	28 925	28 619	28 559	28 488
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions						
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	3 400	3 400	3 400	3 400
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2					
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	–	–	–	–
49	Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés					
50	Provisions pour pertes de crédit	t	747	750	742	727
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		4 147	4 150	4 133	4 142
52	Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2					
53	Instruments de T2 détenus en propre		–	–	–	–
54	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC		–	–	–	–
54a	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)		(64)	(69)	(34)	(44)
54a	Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions		(64)	(69)	(34)	(44)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire		–	–	–	–
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF		–	–	–	–
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2		(64)	(69)	(34)	(44)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		4 083	4 081	4 099	4 098
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)		34 101	33 006	32 718	32 563

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2026			2025	
		T3	T2	T1	T4	T3
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	198 746	194 491	189 354	188 756	183 110
60a	Actifs pondérés en fonction des risques (APR) liés à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	939	1 018	864	911	934
Ratios des fonds propres						
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	13,5%	13,5%	13,7%	13,8%	13,9%
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15,1%	14,9%	15,1%	15,1%	15,6%
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	17,2%	17,0%	17,3%	17,3%	17,8%
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65	Dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66	Dont : réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	9,0%	8,9%	9,1%	9,1%	9,4%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS)⁽¹⁾						
69	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Ratio Cible des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	1 376	1 433	1 055	604	936
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	663	634	557	526	548
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	–	–	–	–	–
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	1 343	1 276	1 057	1 308	1 215
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2						
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	542	520	499	487	455
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	830	844	862	867	828
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	206	230	235	255	273
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	619	584	556	558	542

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	T3 2026		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		47 757	47 757
Valeurs mobilières		193 943	204 463
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	I	–	–
Autres valeurs mobilières		193 943	204 463
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		40 355	40 355
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		123 603	81 647
Aux particuliers		53 546	53 546
Créances sur cartes de crédit		3 205	3 205
Aux entreprises et aux administrations publiques		146 528	146 528
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(2 338)	(2 338)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	–	(742)
Insuffisance des provisions	i	–	–
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		–	(1 596)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		12 390	14 042
Autres		16 170	16 509
Goodwill	e	3 103	3 109
Immobilisations incorporelles	f	1 643	1 643
Actifs d'impôt différé		1 131	1 748
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	–	99
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	–	–
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		–	306
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		–	1 343
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	–	441
Participations significatives dans d'autres institutions financières		–	663
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	–	–
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		–	663
Autres		10 293	8 905
Total - Actif		635 159	605 714

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 31 Juillet 2026, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 523 M\$ d'actifs et 331 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 187 M\$ d'actifs et 138 M\$ de capitaux propres.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	T3 2026		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passif			
Dépôts		464 732	464 732
Instruments financiers dérivés		15 810	14 072
Autres passifs		116 514	88 807
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	–	(118)
Passifs d'impôt différé		324	324
Reliés au goodwill	w	–	–
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	–	317
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	–	122
Autres passifs d'impôt différé		–	(115)
Autres		116 190	88 601
Dettes subordonnées		3 429	3 429
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		–	–
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		–	29
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	–	–
Dettes subordonnées incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		–	3 400
Dont : sont admissibles	r	–	3 400
Total - Passif		600 485	571 040
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		34 674	34 810
Actions ordinaires	a	9 775	9 775
Surplus d'apport	a'	201	201
Résultats non distribués	b	21 081	21 231
Autres éléments cumulés du résultat global	c	403	403
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	(15)	(15)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		346	346
Autres		72	72
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		3 214	3 200
Dont: sont admissibles	v	–	3 200
Participations ne donnant pas le contrôle		–	–
Instruments novateurs		–	–
Dont : sont admissibles		–	–
Autres		–	–
Part incluse dans le calcul de CET1	d	–	–
Part incluse dans le calcul de T1	q	–	–
Part incluse dans le calcul de T2	s	–	–
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		–	–
Total - Capitaux propres		34 674	34 810
Total - Passif et capitaux propres		635 159	605 850

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 31 Juillet 2026, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 523 M\$ d'actifs et 331 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 187 M\$ d'actifs et 138 M\$ de capitaux propres.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

TLAC1 – Composition de la TLAC

(en millions de dollars canadiens)

		2026			2025	
		T3	T2	T1	T4	T3
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements						
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	26 859	26 325	26 023	25 962	25 392
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	3 159	2 600	2 596	2 597	3 096
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	–	–	–	–	–
4	Autres ajustements	–	–	–	–	–
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	3 159	2 600	2 596	2 597	3 096
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	4 083	4 081	4 099	4 098	4 075
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	–	–	–	–	–
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	–	–	–	–	–
9	Autres ajustements	–	–	–	–	–
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	4 083	4 081	4 099	4 098	4 075
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	34 101	33 006	32 718	32 657	32 563
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires						
12	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	–	–	–	–	–
13	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de TLAC ⁽¹⁾	31 812	28 443	28 893	23 382	22 487
14	Dont : montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	–	–	–	–	–
15	Instruments de TLAC externes émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	–	–	–	–	–
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS ^m en résolution	–	–	–	–	–
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	31 812	28 443	28 893	23 382	22 487
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements						
18	TLAC avant déductions	65 913	61 449	61 611	56 039	55 050
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles au TLAC (non applicables aux BIS ^m et aux BIS ^S SPE)	–	–	–	–	–
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(142)	(141)	(78)	(46)	(200)
21	Autres ajustements de TLAC	–	–	–	–	–
22	TLAC disponible après déductions	65 771	61 308	61 533	55 993	54 850
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	198 746	194 491	189 354	188 756	183 110
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	706 715	678 630	665 594	633 494	606 554
Ratios TLAC et réserves de fonds propres						
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	33,1%	31,5%	32,5%	29,7%	30,0%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	9,3%	9,0%	9,2%	8,8%	9,0%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	9,0%	8,9%	9,1%	9,1%	9,4%
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29	Dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	Dont : réserve contracyclique spécifique à la banque	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
31	Dont : réserve applicable aux BIS ^S et aux BIS ^m	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) Une liste complète des instruments de TLAC externes et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

		2026			2025	
		T3	T2	T1	T4	T3
	Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier					
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	635 159	617 734	605 871	576 919	552 621
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	201	203	169	139	171
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque	–	–	–	–	–
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	–	–	–	–	–
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	9 873	7 404	8 670	7 787	6 957
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) ⁽¹⁾	11 471	8 309	6 636	7 367	6 968
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	60 851	55 300	54 430	52 542	49 330
8	Autres ajustements	(10 840)	(10 320)	(10 182)	(11 260)	(9 493)
9	Mesure de l'exposition du ratio de levier	706 715	678 630	665 594	633 494	606 554

(1) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2026			2025	
		T3	T2	T1	T4	T3
Divulgaration commune du ratio de levier						
Exposition au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	582 614	573 173	553 616	537 453	517 301
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	–	–	–	–	–
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(5 931)	(5 433)	(5 419)	(6 439)	(4 601)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(4 908)	(4 886)	(4 763)	(4 823)	(4 894)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	571 775	562 854	543 434	526 191	507 806
Expositions sur les instruments financiers dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	4 338	4 854	4 370	4 655	4 136
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	15 984	14 435	15 906	14 541	13 895
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	–	–	–	–	–
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	1 941	1 397	972	1 107	1 031
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	–	–	–	–	–
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	22 263	20 686	21 248	20 303	19 062
Expositions sur les opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	40 355	31 481	39 846	27 091	23 388
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(2 919)	(2 127)	(2 435)	(2 416)	(1 411)
14	Exposition au risque de crédit de contrepartie (RC) pour OFT	14 390	10 436	9 071	9 783	8 379
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	–	–	–	–	–
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	51 826	39 790	46 482	34 458	30 356
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	167 147	155 207	153 345	151 812	147 570
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(106 296)	(99 907)	(98 915)	(99 270)	(98 240)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	60 851	55 300	54 430	52 542	49 330
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	30 018	28 925	28 619	28 559	28 488
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	706 715	678 630	665 594	633 494	606 554
Ratio de levier						
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,2%	4,3%	4,3%	4,5%	4,7%

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

T3 2026								T2 2026							
	a	b	c	d	e	f	g		a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
	Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale				Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	3 716	324 098	2 352	463	516	1 373	325 462	3 571	312 171	2 276	461	508	1 307	313 466
2	Titres de dette	–	60 398	33	–	27	6	60 365	–	57 469	31	–	25	6	57 438
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	56	164 421	342	8	30	304	164 135	38	153 796	298	1	23	274	153 536
4	Total	3 772	548 917	2 727	471	573	1 683	549 962	3 609	523 436	2 605	462	556	1 587	524 440

T1 2026								T4 2025							
	a	b	c	d	e	f	g		a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
	Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale				Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	3 378	295 263	2 221	377	502	1 342	296 420	3 305	287 151	2 142	336	482	1 324	288 314
2	Titres de dette	–	55 471	24	–	19	5	55 447	–	52 913	16	–	12	4	52 897
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	47	151 739	297	–	28	269	151 489	98	150 693	268	–	33	235	150 523
4	Total	3 425	502 473	2 542	377	549	1 616	503 356	3 403	490 757	2 426	336	527	1 563	491 734

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T3 2026	T2 2026	T1 2026	T4 2025
		a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	3 571	3 378	3 305	2 972
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	711	917	578	725
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(115)	(173)	(98)	(83)
4	Radiations	(180)	(203)	(143)	(132)
5	Autres variations ⁽²⁾	(271)	(348)	(264)	(177)
6	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	3 716	3 571	3 378	3 305

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T3 2026					T2 2026				
		a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	210 613	116 848	113 615	3 144	–	206 597	108 449	105 312	3 046	–
2	Titres de dette	60 398	–	–	–	–	57 469	–	–	–	–
3	Total	271 011	116 848	113 615	3 144	–	264 066	108 449	105 312	3 046	–
4	Dont : en défaut	3 306	348	219	123	–	3 069	275	153	117	–

		T1 2026					T4 2025				
		a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	191 997	106 103	102 858	3 166	–	185 190	104 583	101 206	3 291	–
2	Titres de dette	55 471	–	–	–	–	52 913	–	–	–	–
3	Total	247 468	106 103	102 858	3 166	–	238 103	104 583	101 206	3 291	–
4	Dont : en défaut	2 952	194	126	62	–	2 740	184	120	58	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2026																	
	T3						T2						T1					
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽²⁾																	
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total
Autres que particuliers																		
Agriculture	10 636	921	23	–	–	11 580	10 291	976	23	–	–	11 290	9 942	952	24	–	–	10 918
Pétrole & gaz	2 312	1 997	115	1	–	4 425	2 363	1 863	99	–	–	4 325	2 665	1 771	74	–	–	4 510
Mines	2 270	2 955	222	–	140	5 587	2 578	2 461	227	–	158	5 424	2 162	2 192	229	–	86	4 669
Services publics	14 782	9 899	4 004	–	–	28 685	14 309	8 869	3 863	–	–	27 041	13 400	7 734	4 006	–	–	25 140
Services publics excluant pipelines	12 818	8 570	3 846	–	–	25 234	12 369	7 519	3 708	–	–	23 596	11 533	6 336	3 847	–	–	21 716
Pipelines	1 964	1 329	158	–	–	3 451	1 940	1 350	155	–	–	3 445	1 867	1 398	159	–	–	3 424
Constructions non immobilières ⁽³⁾	2 602	861	209	–	–	3 672	2 621	833	199	–	–	3 653	2 750	855	189	–	–	3 794
Fabrication	9 811	3 638	299	5	–	13 753	9 350	3 391	274	45	–	13 060	8 525	3 735	244	8	–	12 512
Commerce de gros	4 474	1 215	49	–	–	5 738	4 453	1 222	51	–	–	5 726	4 371	1 082	48	–	–	5 501
Commerce de détail	5 364	2 579	128	–	–	8 071	5 209	1 201	112	–	–	6 522	5 066	1 335	97	–	–	6 498
Transports	4 972	3 797	670	197	–	9 636	4 870	3 138	652	20	–	8 680	4 800	3 065	606	–	–	8 471
Communications	4 454	2 111	73	–	–	6 638	3 963	1 802	67	–	–	5 832	3 379	1 731	76	–	–	5 186
Services financiers	63 209	6 641	7 487	330 162	3 968	411 467	56 937	5 391	6 014	300 904	2 588	371 834	48 515	5 356	6 116	290 019	4 259	354 265
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁴⁾	30 463	6 452	397	–	–	37 312	30 913	6 631	399	–	–	37 943	31 541	7 006	386	1	–	38 934
Services professionnels	2 714	1 328	157	–	–	4 199	2 506	1 358	194	–	–	4 058	2 321	1 316	191	–	–	3 828
Éducation et soins de santé	4 059	950	20	–	–	5 029	3 933	907	20	–	–	4 860	4 018	944	18	–	–	4 980
Autres services	14 861	2 965	642	381	63	18 912	14 199	3 055	532	309	60	18 155	13 983	2 968	563	555	45	18 114
Gouvernement	51 459	1 687	548	97 931	291	151 916	52 863	1 635	429	90 492	233	145 652	47 281	1 379	429	76 167	263	125 519
Autres	8 837	532	887	–	–	10 256	8 232	997	748	–	–	9 977	8 137	842	704	–	–	9 683
ABA Bank	10 106	447	1 118	–	–	11 671	10 177	433	–	–	–	10 610	11 123	437	–	–	–	11 560
Total – Autres que particuliers ⁽⁵⁾	247 385	50 975	17 048	428 677	4 462	748 547	239 767	46 163	13 903	391 770	3 039	694 642	223 979	44 700	14 000	366 750	4 653	654 082

(1) Les chiffres comparatifs ont été redressés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(3) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(4) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(5) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2025																	
	T4						T3						T2					
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽²⁾																	
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total
Autres que particuliers																		
Agriculture	10 536	956	24	–	–	11 516	9 555	898	22	–	–	10 475	9 154	824	21	–	–	9 999
Pétrole & gaz	2 782	1 749	99	–	–	4 630	2 907	1 633	85	3	–	4 628	3 128	1 666	99	1	–	4 894
Mines	1 615	1 959	215	–	71	3 860	1 400	2 001	218	–	49	3 668	1 684	1 833	208	–	185	3 910
Services publics	13 358	7 839	3 891	–	–	25 088	12 540	7 541	3 895	–	–	23 976	12 262	7 038	3 891	–	–	23 191
Services publics excluant pipelines	11 624	6 324	3 734	–	–	21 682	10 868	6 243	3 736	–	–	20 847	10 562	5 659	3 713	–	–	19 934
Pipelines	1 734	1 515	157	–	–	3 406	1 672	1 298	159	–	–	3 129	1 700	1 379	178	–	–	3 257
Constructions non immobilières ⁽³⁾	2 843	828	195	–	–	3 866	2 690	806	157	–	–	3 653	2 644	743	152	–	–	3 539
Fabrication	9 333	3 704	263	1	–	13 301	9 062	3 459	563	1	–	13 085	8 786	3 358	565	–	–	12 709
Commerce de gros	4 368	1 066	41	–	–	5 475	4 452	1 022	49	–	–	5 523	4 351	965	58	–	–	5 374
Commerce de détail	5 749	1 281	98	–	–	7 128	5 714	1 272	92	–	–	7 078	5 644	1 308	88	–	–	7 040
Transports	6 346	3 642	398	–	–	10 386	4 725	3 188	373	–	–	8 286	4 414	2 131	369	17	–	6 931
Communications	3 143	1 629	74	–	–	4 846	2 872	1 474	71	–	–	4 417	2 746	1 388	76	–	–	4 210
Services financiers	49 087	5 282	4 250	289 057	2 928	350 604	56 570	5 119	3 426	232 617	2 669	300 401	51 230	6 991	3 472	235 754	4 240	301 687
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁴⁾	32 403	7 486	582	–	–	40 471	31 989	7 170	690	–	–	39 849	31 260	7 770	658	–	–	39 688
Services professionnels	2 511	966	236	–	–	3 713	2 585	1 020	218	–	–	3 823	2 779	1 042	191	–	–	4 012
Éducation et soins de santé	4 133	960	23	–	–	5 116	4 124	814	25	–	–	4 963	4 094	863	23	–	–	4 980
Autres services	14 755	2 766	490	368	27	18 406	11 710	2 655	510	322	–	15 197	12 377	2 500	531	503	25	15 936
Gouvernement	30 157	1 404	331	73 814	201	105 907	26 672	1 307	160	71 818	324	100 281	29 032	1 307	13	69 579	225	100 156
Autres	11 619	426	1 906	–	–	13 951	10 723	384	1 884	–	12	13 003	10 820	513	1 626	–	7	12 966
ABA Bank	10 675	422	–	–	–	11 097	9 634	423	–	–	–	10 057	9 722	360	–	–	–	10 082
Total – Autres que particuliers ⁽⁵⁾	215 413	44 365	13 116	363 240	3 227	639 361	209 924	42 186	12 438	304 761	3 054	572 363	206 127	42 600	12 041	305 854	4 682	571 304

(1) Les chiffres comparatifs ont été redressés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(3) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(4) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(5) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2026									2025			
	T3									T2	T1	T4	T3
	Type d'actif					Type de client			Total	Total	Total	Total	Total
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Entreprises	États souverains	Banques					
Europe ⁽⁴⁾	1 578	553	2 820	312	134	2 124	669	2 604	5 397	5 224	4 787	4 406	4 076
Royaume-Uni	6 371	194	2 674	1 789	9	3 278	4 592	3 167	11 037	5 629	6 686	6 290	5 568
Amérique latine	318	232	91	85	69	295	42	458	795	767	901	740	779
Asie	6 936	1 118	10 333	80	23	4 982	13 076	432	18 490	15 800	14 429	14 512	13 632
Autre	330	27	624	83	3	444	429	194	1 067	744	648	898	561
Total ⁽⁵⁾	15 533	2 124	16 542	2 349	238	11 123	18 808	6 855	36 786	28 164	27 451	26 846	24 616

(1) Le montant d'exposition représente le montant net de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles. Pour les transactions assimilées à des accords de prise en pension et les instruments financiers dérivés, le montant de l'exposition présentée est calculé selon les approches réglementaires permises. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Excluant le Royaume-Uni.

(5) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T3 2026						T2 2026					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR	
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	3 333	170	3 200	172	1 528	45%	3 422	174	3 341	176	1 866	53%
2	Entités du secteur public	179	22	3 340	146	1	0%	230	22	2 685	106	1	0%
3	Banques multilatérales de développement	448	–	869	–	–	0%	369	–	776	–	–	0%
4	Banques	6 816	655	5 686	655	3 131	49%	7 130	1 241	7 424	1 241	4 606	53%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	–	–	455	–	193	42%	–	561	339	561	310	34%
5	Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	20 013	1 228	16 242	1 225	16 799	96%	18 756	1 182	15 431	1 179	16 027	97%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	295	125	295	125	420	100%	293	124	293	124	417	100%
	Dont : financement spécialisé	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
7	Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	1 578	–	1 578	–	3 529	224%	1 532	–	1 532	–	3 437	224%
8	Clientèle de détail	7 687	179	6 986	179	5 605	78%	7 792	189	7 032	189	5 692	79%
9	Immobilier	38 055	1 203	35 342	1 079	20 980	58%	38 050	1 234	36 029	1 150	21 810	59%
	Dont : immobilier résidentiel général	20 362	250	18 054	250	7 107	39%	19 466	233	17 810	233	6 933	38%
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	1 055	–	911	–	503	55%	1 021	–	921	–	504	55%
	Dont : autre immobilier résidentiel	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
	Dont : immobilier commercial général	11 381	626	11 349	626	8 264	69%	11 793	678	11 758	678	8 746	70%
	Dont : Immobilier commercial productif de revenus	3 074	131	2 845	7	2 342	82%	3 409	98	3 179	14	2 633	83%
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	2 183	196	2 183	196	2 764	116%	2 361	225	2 361	225	2 994	116%
10	Prêts hypothécaires inversés	251	6	138	6	69	48%	255	7	144	7	72	48%
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
12	Expositions en défaut	1 609	1	1 794	1	1 936	108%	1 423	2	1 646	2	1 630	99%
13	Autres actifs ⁽²⁾	4 799	–	4 799	–	9 057	189%	4 832	–	4 832	–	8 814	182%
14	Total	84 768	3 464	79 974	3 463	62 635	75%	83 791	4 051	80 872	4 050	63 955	75%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2026						T4 2025					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR	
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	4 366	170	4 266	174	2 602	59%	4 108	171	3 956	173	2 451	59%
2	Entités du secteur public	209	21	2 584	74	1	0%	231	22	2 301	73	1	0%
3	Banques multilatérales de développement	418	–	826	–	–	0%	527	–	947	–	–	0%
4	Banques	7 492	1 247	7 519	1 247	5 273	60%	6 980	1 164	7 039	1 164	5 553	68%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	–	561	223	561	669	85%	–	561	238	561	657	82%
5	Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	17 792	1 299	14 677	1 296	15 450	97%	16 959	1 260	14 017	1 252	14 812	97%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	292	247	355	247	576	96%	332	142	408	134	501	92%
	Dont : financement spécialisé	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
7	Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	1 405	–	1 405	–	3 459	246%	1 282	–	1 282	–	3 161	247%
8	Clientèle de détail	7 865	197	7 197	197	5 719	77%	7 942	308	7 360	205	5 783	76%
9	Immobilier	38 685	1 402	36 938	1 350	22 843	60%	39 585	1 431	38 173	1 380	23 577	60%
	Dont : immobilier résidentiel général	18 618	289	17 723	289	6 918	38%	18 018	306	17 361	306	6 688	38%
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	1 526	9	933	9	503	53%	1 392	8	856	8	472	55%
	Dont : autre immobilier résidentiel	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
	Dont : immobilier commercial général	12 240	777	12 205	777	9 244	71%	13 344	854	13 310	854	9 893	70%
	Dont : Immobilier commercial productif de revenus	3 744	66	3 520	14	2 920	83%	4 033	63	3 848	12	3 076	80%
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	2 557	261	2 557	261	3 258	116%	2 798	200	2 798	200	3 448	115%
10	Prêts hypothécaires inversés	262	7	148	7	72	47%	275	8	159	8	75	45%
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
12	Expositions en défaut	1 640	1	1 806	1	1 953	108%	1 299	5	1 412	5	1 606	113%
13	Autres actifs ⁽²⁾	4 519	–	4 519	–	8 212	182%	4 590	–	4 590	–	8 433	184%
14	Total	84 653	4 344	81 885	4 346	65 584	76%	83 778	4 369	81 236	4 260	65 452	77%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T3 2026												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Pondération des risques														
Classes d'actifs		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 844		–						–				
2	Organismes publics hors administration centrale	3 482		4						–				
3	Banques multilatérales de développement	869		–		–				–				
4	Banques			2		2 240		–		630				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques			–		–		–		72				
5	Obligations sécurisées			–		–		–		–				
6	Entreprises			–						48			–	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises			–						–			–	
	Dont : financement spécialisé			–						–				
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail		–											
9	Immobilier			6 459	1 933	2 146	3 370	41	177	402	–	8 226	–	1 976
	Dont : immobilier résidentiel général			6 459	1 933	2 057	3 278	41		37				34
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					89	92		177	365	–	6		
	Dont : autre immobilier résidentiel					–	–		–		–	–		
	Dont : immobilier commercial général			–								8 220	–	
	Dont : immobilier commercial de rapport													1 942
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					22	51		31			23		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			–	–	–	–	–	–	–		–	–	–
12	Expositions en défaut									–				
13	Autres actifs ⁽²⁾	1 200		–										
14	Total	7 395	–	6 465	1 933	4 408	3 421	41	208	1 080	–	8 249	–	1 976

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2026													Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
		n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	
Pondération des risques	Classes d'actifs	75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales					1 528				–				–	3 372
2	Organismes publics hors administration centrale					–				–				–	3 486
3	Banques multilatérales de développement					–				–				–	869
4	Banques	–				1 704				–				1 765	6 341
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	–				–				–				383	455
5	Obligations sécurisées	–				–				–				–	–
6	Entreprises	–	–	4 574		12 845			–	–				–	17 467
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	–				420				–				–	420
	Dont : financement spécialisé	–	–			–			–	–				–	–
7	Dettes subordonnées, actions et fonds propres					35				–	1 293	–		250	1 578
8	Clientèle de détail	7 154				11				–				–	7 165
9	Immobilier	3 737		2 063	552	2 845	15	127		1 063				1 289	36 421
	Dont : immobilier résidentiel général	3 282		–		–				–				1 183	18 304
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	–					15			61				106	911
	Dont : autre immobilier résidentiel	–					–			–				–	–
	Dont : immobilier commercial général	455		2 063		1 237				–				–	11 975
	Dont : immobilier commercial de rapport				552			127		231				–	2 852
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments					1 608				771				–	2 379
10	Prêts hypothécaires inversés					17				–				–	144
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	–		–	–	–	–	–		–				–	–
12	Expositions en défaut					976				819				–	1 795
13	Autres actifs ⁽²⁾					3 599				–			–	–	4 799
14	Total	10 891	–	6 637	552	23 560	15	127	–	1 882	1 293	–	–	3 304	83 437

		T3 2026			
		a	b	c	d
		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
1	Moins de 40%	19 997	533	11%	23 622
2	40-70%	12 281	561	48%	11 554
3	75-80%	11 377	196	28%	10 891
4	85%	6 317	349	21%	6 637
5	90-100%	31 181	1 638	44%	27 416
6	105-130%	145	–	0%	142
7	150%	2 177	187	37%	1 882
8	250%	1 293	–	0%	1 293
9	400%	–	–	0%	–
10	1250%	–	–	0%	–
11	Expositions totales	84 768	3 464	28%	83 437

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

(3) La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T2 2026												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Pondération des risques														
Classes d'actifs		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 651		-						-				
2	Organismes publics hors administration centrale	2 789		2						-				
3	Banques multilatérales de développement	776		-		-				-				
4	Banques			202		2 626		-		821				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques			-		561		-		76				
5	Obligations sécurisées					-		-		-				
6	Entreprises									-			-	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises			-						-			-	
	Dont : financement spécialisé			-						-				
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail		-											
9	Immobilier			6 032	1 899	2 214	3 432	83	182	424	-	7 973	-	2 191
	Dont : immobilier résidentiel général			6 032	1 899	2 127	3 338	83		37				43
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					87	94		182	387	-	8		
	Dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-		-	-		
	Dont : immobilier commercial général			-								7 965	-	
	Dont : immobilier commercial de rapport													2 148
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					22	54		31			29		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-		-	-	-
12	Expositions en défaut													
13	Autres actifs ⁽²⁾	1 254		-										
14	Total	6 470	-	6 236	1 899	4 862	3 486	83	213	1 245	-	8 002	-	2 191

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Pondération des risques		T2 2026													Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
		n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	
		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
Classes d'actifs															
1	Emprunteurs souverains et banques centrales					1 866				-				-	3 517
2	Organismes publics hors administration centrale					-				-				-	2 791
3	Banques multilatérales de développement					-				-				-	776
4	Banques	-				2 881				-				2 135	8 665
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques					-				-				263	900
5	Obligations sécurisées	-				-				-				-	-
6	Entreprises	-	-	4 321		12 289			-	-				-	16 610
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-				417				-				-	417
	Dont : financement spécialisé	-	-			-			-	-				-	-
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres					35				-	1 262	-		235	1 532
8	Clientèle de détail	7 206				15				-				-	7 221
9	Immobilier	3 600		2 397	629	3 270	17	151		1 140				1 545	37 179
	Dont : immobilier résidentiel général	3 028		-		-				-				1 456	18 043
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	-					17			57				89	921
	Dont : autre immobilier résidentiel	-					-			-				-	-
	Dont : immobilier commercial général	572		2 397		1 502				-				-	12 436
	Dont : immobilier commercial de rapport				629			151		265				-	3 193
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments					1 768				818				-	2 586
10	Prêts hypothécaires inversés					15				-				-	151
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-		-	-	-	-	-		-				-	-
12	Expositions en défaut					1 022				626				-	1 648
13	Autres actifs ⁽²⁾					3 578								-	4 832
14	Total	10 806	-	6 718	629	24 971	17	151	-	1 766	1 262	-	-	3 915	84 922

Coefficient de pondération du risque		T2 2026			
		a	b	c	d
		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
1	Moins de 40%	19 335	1 087	8%	22 953
2	40-70%	11 930	606	50%	11 734
3	75-80%	11 306	206	29%	10 806
4	85%	6 400	346	21%	6 718
5	90-100%	31 391	1 632	49%	29 515
6	105-130%	172	-	0%	168
7	150%	1 995	174	37%	1 766
8	250%	1 262	-	0%	1 262
9	400%	-	-	0%	-
10	1250%	-	-	0%	-
11	Expositions totales	83 791	4 051	21%	84 922

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

(3) La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T3 2026													
Approche NI avancée		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	2 206	–	0%	2 206	0,08%	39 003	21,0%		65	2,9%	–	
	0.15 à < 0.25	527	–	0%	527	0,20%	9 130	21,7%		22	4,2%	–	
	0.25 à < 0.50	585	–	0%	585	0,36%	9 135	20,5%		33	5,6%	–	
	0.50 à < 0.75	423	–	0%	423	0,62%	3 736	23,9%		34	8,0%	1	
	0.75 à < 2.50	1 397	–	0%	1 397	1,33%	7 027	19,3%		137	9,8%	3	
	2.50 à < 10.00	343	–	0%	343	4,31%	2 553	9,2%		42	12,3%	1	
	10.00 à < 100.00	61	–	0%	61	15,38%	591	4,2%		9	14,5%	–	
	100.00 (défaut)	34	–	0%	34	100,00%	271	5,2%		8	22,8%	1	
	Sous-total	5 576	–	0%	5 576	1,52%	71 446	19,8%		350	6,3%	6	10
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	56 240	24 459	35%	64 756	0,07%	275 974	22,1%		2 577	4,0%	10	
	0.15 à < 0.25	9 787	1 580	42%	10 449	0,19%	33 425	25,6%		1 065	10,2%	5	
	0.25 à < 0.50	8 508	1 013	69%	9 203	0,36%	27 791	24,8%		1 393	15,1%	8	
	0.50 à < 0.75	2 654	217	58%	2 780	0,61%	9 099	24,6%		620	22,3%	4	
	0.75 à < 2.50	3 902	216	65%	4 043	1,27%	13 539	23,9%		1 409	34,8%	12	
	2.50 à < 10.00	1 405	30	95%	1 434	4,67%	4 837	23,5%		1 057	73,7%	16	
	10.00 à < 100.00	347	1	427%	350	16,03%	1 206	24,8%		460	131,4%	14	
	100.00 (défaut)	144	6	47%	147	100,00%	623	24,2%		345	234,5%	10	
	Sous-total	82 987	27 522	37%	93 162	0,47%	366 494	22,9%		8 926	9,6%	79	59
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	1 070	10 839	76%	9 347	0,08%	657 367	79,2%		389	4,2%	6	
	0.15 à < 0.25	405	1 972	75%	1 879	0,19%	187 918	87,6%		173	9,2%	3	
	0.25 à < 0.50	536	2 733	77%	2 641	0,34%	357 203	88,2%		379	14,3%	8	
	0.50 à < 0.75	314	798	79%	943	0,61%	103 260	87,0%		216	22,9%	5	
	0.75 à < 2.50	1 093	1 263	89%	2 219	1,42%	233 782	89,2%		986	44,4%	29	
	2.50 à < 10.00	1 118	318	100%	1 626	4,44%	287 290	91,8%		1 643	101,1%	66	
	10.00 à < 100.00	202	43	117%	252	30,42%	44 927	91,5%		620	246,5%	71	
	100.00 (défaut)	19	–	0%	19	100,00%	4 666	70,7%		7	37,9%	13	
	Sous-total	4 757	17 966	79%	18 926	1,19%	1 876 413	84,1%		4 413	23,3%	201	298
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1 243	3 009	67%	3 250	0,09%	79 669	52,9%		404	12,4%	2	
	0.15 à < 0.25	944	414	61%	1 195	0,20%	44 843	52,8%		264	22,1%	1	
	0.25 à < 0.50	2 108	2 194	11%	2 345	0,37%	105 980	59,3%		836	35,7%	5	
	0.50 à < 0.75	1 990	195	66%	2 118	0,62%	91 336	58,5%		1 009	47,6%	8	
	0.75 à < 2.50	6 288	349	69%	6 528	1,39%	270 834	56,8%		4 234	64,9%	53	
	2.50 à < 10.00	3 629	139	67%	3 722	4,37%	76 772	26,7%		1 455	39,1%	40	
	10.00 à < 100.00	322	27	49%	335	27,80%	11 877	49,8%		389	116,1%	47	
	100.00 (défaut)	284	19	40%	291	100,00%	15 177	57,6%		152	52,1%	181	
	Sous-total	16 808	6 346	47%	19 784	3,36%	696 488	50,6%		8 743	44,2%	337	348

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2026													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 260	1 502	97%	2 296	0,08%	660	28,1%	1,73	281	12,2%	1	
	0.15 à < 0.25	10 318	7 707	89%	16 098	0,20%	1 926	34,2%	2,24	4 050	25,2%	11	
	0.25 à < 0.50	12 386	7 642	88%	18 724	0,34%	2 335	34,8%	2,14	6 446	34,4%	23	
	0.50 à < 0.75	15 500	9 761	84%	24 023	0,53%	2 858	34,6%	2,16	10 632	44,3%	44	
	0.75 à < 2.50	31 872	13 879	84%	43 137	1,14%	14 553	36,3%	1,88	26 399	61,1%	177	
	2.50 à < 10.00	4 377	1 013	94%	5 177	4,34%	1 281	36,2%	1,37	4 561	88,1%	85	
	10.00 à < 100.00	579	100	98%	658	19,60%	90	42,1%	1,25	1 297	197,0%	54	
	100.00 (défaut)	1 279	129	63%	1 291	100,00%	532	36,5%	1,03	2 070	160,0%	330	
	Sous-total	77 571	41 733	86%	111 404	2,12%	24 235	35,2%	2,00	55 736	50,0%	725	746
États souverains	0.00 à < 0.15	95 682	8 633	91%	103 462	0,01%	619	9,8%	2,51	2 075	2,0%	2	
	0.15 à < 0.25	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	2.50 à < 10.00	–	3	0%	3	7,63%	1	36,5%	1,00	4	127,0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	Sous-total	95 682	8 636	91%	103 465	0,01%	620	9,8%	2,51	2 079	2,0%	2	6

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2026													
Approche NI fondation		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 691	10 649	40%	11 178	0,07%	71	42,5%	1,62	1 879	16,8%	1	
	0.15 à < 0.25	5 580	16 827	95%	13 405	0,19%	139	39,4%	2,72	4 681	34,9%	8	
	0.25 à < 0.50	1 205	5 142	87%	3 700	0,34%	59	36,1%	2,81	1 619	43,7%	4	
	0.50 à < 0.75	2 401	3 316	95%	4 328	0,53%	74	33,6%	2,57	2 052	47,4%	5	
	0.75 à < 2.50	5 859	3 930	87%	5 614	1,05%	96	34,1%	2,55	3 440	59,8%	14	
	2.50 à < 10.00	181	348	76%	493	3,58%	11	33,1%	1,54	401	81,3%	4	
	10.00 à < 100.00	–	91	23%	72	14,10%	1	2,9%	1,02	9	12,9%	–	
	100.00 (défaut)	5	–	0%	5	100,00%	1	31,0%	1,00	–	0,0%	2	
	Sous-total	17 922	40 303	78%	38 795	0,41%	452	38,4%	2,35	14 081	36,1%	38	201
Banques	0.00 à < 0.15	5 557	10 171	77%	9 072	0,06%	82	44,5%	1,23	1 496	16,5%	1	
	0.15 à < 0.25	409	982	99%	820	0,19%	27	44,5%	1,94	374	45,6%	–	
	0.25 à < 0.50	61	157	76%	146	0,35%	7	45,0%	1,18	73	49,6%	–	
	0.50 à < 0.75	26	40	85%	43	0,53%	4	45,0%	1,01	30	70,5%	–	
	0.75 à < 2.50	23	–	0%	10	0,82%	12	45,0%	1,00	7	71,8%	–	
	2.50 à < 10.00	3	–	0%	4	3,05%	2	45,0%	1,00	4	120,0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	Sous-total	6 079	11 350	79%	10 095	0,08%	134	44,5%	1,29	1 984	19,7%	1	15
Total (tous les portefeuilles)		307 382	153 856	74%	401 207	0,97%	3 036 282	26,1%	2,22	96 312	28,0%	1 389	1 683

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2026													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	1 740	–	0%	1 740	0,07%	39 973	20,5%		51	2,9%	–	
	0.15 à < 0.25	404	–	0%	404	0,20%	9 535	20,4%		17	4,2%	–	
	0.25 à < 0.50	437	–	0%	437	0,36%	9 676	19,9%		25	5,7%	–	
	0.50 à < 0.75	261	–	0%	261	0,62%	3 566	21,4%		20	7,7%	–	
	0.75 à < 2.50	793	–	0%	793	1,32%	6 008	18,6%		77	9,7%	2	
	2.50 à < 10.00	243	–	0%	243	4,45%	2 381	9,0%		30	12,2%	1	
	10.00 à < 100.00	58	–	0%	58	16,29%	645	4,1%		9	15,1%	–	
	100.00 (défaut)	27	–	0%	27	100,00%	267	5,1%		5	17,9%	1	
	Sous-total	3 963	–	0%	3 963	1,60%	72 051	19,0%		234	5,9%	4	10
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	53 995	23 931	34%	62 235	0,07%	270 718	22,0%		2 462	4,0%	10	
	0.15 à < 0.25	8 844	1 579	39%	9 465	0,19%	31 384	25,5%		966	10,2%	5	
	0.25 à < 0.50	7 672	975	65%	8 302	0,36%	26 355	24,5%		1 237	14,9%	7	
	0.50 à < 0.75	2 567	217	54%	2 684	0,61%	8 885	24,7%		601	22,4%	4	
	0.75 à < 2.50	3 848	222	64%	3 990	1,29%	13 485	23,7%		1 390	34,8%	12	
	2.50 à < 10.00	1 395	35	92%	1 427	4,68%	4 941	23,3%		1 045	73,2%	16	
	10.00 à < 100.00	335	1	430%	339	16,34%	1 248	24,5%		436	128,6%	13	
	100.00 (défaut)	128	3	49%	129	100,00%	583	24,3%		304	235,8%	8	
	Sous-total	78 784	26 963	36%	88 571	0,46%	357 599	22,8%		8 441	9,5%	75	65
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	1 045	10 677	76%	9 199	0,08%	653 034	79,1%		382	4,2%	6	
	0.15 à < 0.25	383	1 917	75%	1 817	0,19%	185 631	87,6%		168	9,2%	3	
	0.25 à < 0.50	507	2 681	77%	2 574	0,34%	356 024	88,2%		370	14,4%	8	
	0.50 à < 0.75	293	775	79%	906	0,61%	102 933	87,1%		208	22,9%	5	
	0.75 à < 2.50	1 047	1 221	89%	2 137	1,42%	231 513	89,1%		950	44,4%	28	
	2.50 à < 10.00	1 088	341	100%	1 617	4,45%	290 572	91,8%		1 638	101,3%	66	
	10.00 à < 100.00	207	44	117%	258	31,49%	46 804	91,4%		638	246,9%	75	
	100.00 (défaut)	20	–	0%	20	100,00%	4 977	70,6%		5	26,9%	14	
	Sous-total	4 590	17 656	79%	18 528	1,24%	1 871 488	84,0%		4 359	23,5%	205	298
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1 249	2 960	67%	3 218	0,09%	79 123	52,9%		400	12,4%	2	
	0.15 à < 0.25	944	417	60%	1 192	0,20%	45 679	52,8%		263	22,0%	1	
	0.25 à < 0.50	2 140	2 171	11%	2 371	0,37%	107 857	59,2%		844	35,6%	5	
	0.50 à < 0.75	2 006	199	63%	2 130	0,62%	91 763	58,5%		1 015	47,7%	8	
	0.75 à < 2.50	6 177	333	69%	6 408	1,39%	268 044	57,0%		4 161	64,9%	52	
	2.50 à < 10.00	3 201	114	68%	3 279	4,34%	77 022	29,3%		1 391	42,4%	39	
	10.00 à < 100.00	336	23	48%	347	28,73%	12 548	50,3%		408	117,5%	49	
	100.00 (défaut)	265	3	47%	266	100,00%	14 490	59,3%		110	41,3%	167	
	Sous-total	16 318	6 220	47%	19 211	3,25%	696 526	51,7%		8 592	44,7%	323	330

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2026													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 182	1 358	98%	2 107	0,08%	711	24,8%	1,52	202	9,6%	–	
	0.15 à < 0.25	9 971	8 237	88%	16 274	0,21%	1 910	35,4%	2,24	4 294	26,4%	12	
	0.25 à < 0.50	12 061	7 544	87%	18 397	0,35%	2 330	35,7%	2,06	6 407	34,8%	23	
	0.50 à < 0.75	15 398	8 784	83%	23 171	0,53%	2 866	34,8%	2,09	10 203	44,0%	43	
	0.75 à < 2.50	30 934	12 716	85%	41 178	1,14%	14 285	35,1%	1,73	23 895	58,1%	163	
	2.50 à < 10.00	4 565	857	89%	5 163	4,55%	1 239	36,6%	1,31	4 690	90,8%	88	
	10.00 à < 100.00	504	87	71%	572	18,30%	86	47,5%	1,29	1 257	220,0%	50	
	100.00 (défaut)	1 069	61	82%	1 097	100,00%	511	35,4%	1,07	2 040	186,0%	261	
	Sous-total	75 684	39 644	86%	107 959	1,97%	23 938	35,1%	1,91	52 988	49,1%	640	682
États souverains	0.00 à < 0.15	89 465	7 850	92%	96 336	0,01%	621	9,7%	2,50	1 908	2,0%	2	
	0.15 à < 0.25	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	2.50 à < 10.00	–	3	0%	3	7,63%	1	36,5%	1,00	4	127,0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	Sous-total	89 465	7 853	92%	96 339	0,01%	622	9,7%	2,50	1 912	2,0%	2	6

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2026													
Approche NI fondation		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 425	7 487	49%	8 234	0,07%	60	41,7%	1,83	1 446	17,6%	1	
	0.15 à < 0.25	5 266	12 854	94%	11 356	0,19%	136	39,7%	2,63	3 968	34,9%	7	
	0.25 à < 0.50	1 681	5 416	87%	4 214	0,34%	59	37,1%	2,76	1 903	45,2%	5	
	0.50 à < 0.75	2 148	2 326	94%	3 306	0,53%	56	33,5%	2,69	1 515	45,9%	4	
	0.75 à < 2.50	4 761	3 724	89%	4 810	1,05%	99	33,3%	2,54	2 900	59,3%	12	
	2.50 à < 10.00	300	335	57%	623	5,34%	10	30,7%	1,56	507	81,4%	4	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	100.00 (défaut)	7	–	0%	7	100,00%	1	31,0%	1,00	–	0,0%	2	
	Sous-total	16 588	32 142	82%	32 550	0,46%	421	38,1%	2,42	12 239	37,5%	35	180
Banques	0.00 à < 0.15	7 479	3 436	36%	9 913	0,06%	76	44,9%	1,17	1 399	14,1%	–	
	0.15 à < 0.25	459	909	99%	839	0,20%	28	44,5%	1,95	373	44,5%	1	
	0.25 à < 0.50	131	92	54%	193	0,35%	7	45,0%	1,39	92	48,0%	–	
	0.50 à < 0.75	37	41	87%	54	0,53%	7	45,0%	1,06	38	71,2%	–	
	0.75 à < 2.50	23	–	0%	12	0,82%	9	45,0%	1,00	8	70,1%	–	
	2.50 à < 10.00	3	–	0%	3	3,05%	2	45,0%	1,00	3	120,0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%	–	
	Sous-total	8 132	4 478	49%	11 014	0,08%	129	44,9%	1,23	1 913	17,4%	1	16
Total (tous les portefeuilles)		293 524	134 956	72%	378 135	0,93%	3 022 774	26,1%	2,17	90 678	27,8%	1 285	1 587

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR.

		T3 2026			T2 2026		
			a			a	
		Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	156 912	90 678	7 986	154 208	86 431	7 346
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	2 210	4 067	175	2 335	3 825	739
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	877	877	(73)	472	472	(86)
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	–
6	Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–	–
7	Mouvements de devises	1 385	690	153	(103)	(50)	(13)
8	Autres ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–
9	APR à la fin	161 384	96 312	8 241	156 912	90 678	7 986

		T1 2026			T4 2025		
			a			a	
		Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	154 694	87 064	7 660	149 819	84 984	6 718
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	449	(368)	(42)	4 229	1 628	987
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	261	261	(145)	313	313	(79)
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	–
6	Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–	–
7	Mouvements de devises	(1 196)	(526)	(127)	333	139	34
8	Autres ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–
9	APR à la fin	154 208	86 431	7 346	154 694	87 064	7 660

(1) Le RCC comprend les dérivés, les OFT, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'ajustement d'évaluation de crédit.

(2) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(3) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(4) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(5) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation.

(6) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

NI - Exposition au risque de crédit - Backtesting ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2026											
	T3						T2					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,58%	0,51%	2,71%	s.o.	s.o.	s.o.	0,59%	0,49%	2,73%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,28%	0,23%	22,60%	1,07%	89,26%	87,10%	0,28%	0,22%	22,33%	0,90%	87,28%	85,77%
Crédit rotatif admissible	1,73%	1,54%	87,52%	77,21%	113,22%	101,52%	1,82%	1,54%	87,24%	77,29%	113,74%	102,42%
Particuliers - autres	1,70%	1,69%	45,31%	25,41%	88,93%	82,11%	1,70%	1,64%	45,29%	25,72%	88,18%	79,69%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	1,04%	0,59%	33,19%	17,59%	85,42%	79,59%	1,04%	0,45%	38,30%	16,32%	84,42%	86,06%
États souverains ⁽⁹⁾	0,07%	0,00%	10,60%	s.o.	95,30%	s.o.	0,07%	0,00%	10,60%	s.o.	95,30%	s.o.
Banques ⁽⁹⁾	0,47%	0,00%	45,00%	s.o.	100,00%	s.o.	0,37%	0,00%	45,00%	s.o.	100,00%	s.o.

	2026						2025					
	T1						T4					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,58%	0,48%	2,71%	s.o.	s.o.	s.o.	0,58%	0,46%	2,70%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,29%	0,21%	22,50%	1,46%	88,10%	86,74%	0,29%	0,22%	22,54%	1,63%	89,17%	85,89%
Crédit rotatif admissible	1,80%	1,51%	86,68%	76,58%	114,41%	103,15%	1,77%	1,50%	86,75%	75,99%	114,23%	103,44%
Particuliers - autres	1,69%	1,61%	45,15%	26,07%	88,40%	80,78%	1,71%	1,58%	47,03%	27,70%	85,91%	79,94%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	1,08%	0,39%	40,08%	17,51%	85,90%	87,34%	1,08%	0,43%	36,78%	20,13%	91,12%	76,02%
États souverains ⁽⁹⁾	0,07%	0,00%	10,60%	s.o.	95,30%	s.o.	0,07%	0,00%	10,60%	s.o.	95,30%	s.o.
Banques ⁽⁹⁾	0,38%	0,00%	45,00%	s.o.	100,00%	s.o.	0,33%	0,00%	45,00%	s.o.	100,00%	s.o.

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PD, PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T3 2026 les pourcentages estimés sont en date du 30 juin 2025 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des banques et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de crédit de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T3 2026						T2 2026					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3 014	10 951		1,4	19 550	4 101	3 389	10 922		1,4	20 034	4 297
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			–	–	–	–			–	–	–	–
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					–	–					–	–
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					–	–					–	–
5	VaR pour les OFT					25 726	2 670					21 479	2 244
6	Total						6 771						6 541

		T1 2026						T4 2025					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	2 943	10 523		1,4	18 852	3 845	3 048	10 325		1,4	18 722	3 959
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			–	–	–	–			–	–	–	–
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					–	–					–	–
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					–	–					–	–
5	VaR pour les OFT					19 590	2 152					19 204	2 379
6	Total						5 997						6 338

(1) Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de crédit de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T3 2026													T2 2026														
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Pondération des risques															Exposition totale au risque de crédit														Exposition totale au risque de crédit
	Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres		0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement		405	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	405	289	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	289
Banques		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : financement spécialisé		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		-	-	-	-	-	-	-	-	-	659	-	-	-	659	-	-	-	-	-	-	-	-	-	574	-	-	-	574
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		405	-	-	-	-	-	-	-	-	659	-	-	-	1 064	289	-	-	-	-	-	-	-	-	574	-	-	-	863

		T1 2026													T4 2025														
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Pondération des risques															Exposition totale au risque de crédit														Exposition totale au risque de crédit
	Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres		0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	
	Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Banques multilatérales de développement	292	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	292	312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	312
	Banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	567	-	-	-	567	-	-	-	-	-	-	-	-	-	752	-	-	-	752
	Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres actifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	292	-	-	-	-	-	-	-	-	567	-	-	-	859	312	-	-	-	-	-	-	-	-	752	-	-	-	1 064

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de crédit de contrepartie selon les modèles NI.

T3 2026								
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	25	0,10%	12	29,6%	1,00	3	12,0%
	0.15 à < 0.25	300	0,20%	139	40,6%	1,00	81	27,0%
	0.25 à < 0.50	534	0,34%	177	21,8%	1,00	107	20,0%
	0.50 à < 0.75	252	0,53%	184	26,1%	1,00	75	29,8%
	0.75 à < 2.50	2 748	0,83%	1 110	38,6%	0,70	1 464	53,3%
	2.50 à < 10.00	62	3,44%	79	70,6%	1,00	99	159,7%
	10.00 à < 100.00	–	17,10%	2	31,3%	1,00	–	0,0%
	100.00 (défaut)	2	100,00%	4	40,7%	1,00	1	50,0%
	Sous-total	3 923	0,78%	1 707	36,1%	0,79	1 830	46,6%
États souverains	0.00 à < 0.15	18 798	0,03%	138	14,8%	0,22	250	1,3%
	0.15 à < 0.25	38	0,25%	1	11,7%	0,01	2	5,3%
	0.25 à < 0.50	4	0,44%	1	12,0%	1,00	1	25,0%
	0.50 à < 0.75	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	0.75 à < 2.50	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	2.50 à < 10.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	10.00 à < 100.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	18 840	0,03%	140	14,8%	0,22	253	1,3%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2026								
Approche NI fondation	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 360	0,06%	560	44,0%	0,31	278	11,8%
	0.15 à < 0.25	3 331	0,19%	240	28,6%	0,90	637	19,1%
	0.25 à < 0.50	587	0,34%	59	24,2%	0,98	135	23,0%
	0.50 à < 0.75	287	0,53%	52	22,2%	0,99	76	26,5%
	0.75 à < 2.50	927	0,98%	44	25,4%	1,00	386	41,6%
	2.50 à < 10.00	75	3,39%	4	25,8%	1,00	50	66,7%
	10.00 à < 100.00	3	14,10%	1	20,0%	1,00	3	100,0%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	7 570	0,31%	960	32,4%	0,74	1 565	20,7%
Banques	0.00 à < 0.15	11 966	0,08%	109	45,0%	0,40	1 613	13,5%
	0.15 à < 0.25	902	0,20%	32	45,0%	0,13	249	27,6%
	0.25 à < 0.50	182	0,34%	12	45,0%	0,27	82	45,1%
	0.50 à < 0.75	334	0,53%	18	45,0%	0,18	191	57,2%
	0.75 à < 2.50	403	1,12%	27	45,0%	0,21	343	85,1%
	2.50 à < 10.00	1	3,05%	1	45,0%	0,01	1	100,0%
	10.00 à < 100.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	13 788	0,13%	199	45,0%	0,37	2 479	18,0%
Total de tous les portefeuilles		44 121	0,17%	3 006	29,1%	0,41	6 127	13,9%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2026								
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	14	0,09%	12	34,7%	1,00	2	14,3%
	0.15 à < 0.25	480	0,21%	154	24,1%	1,00	78	16,3%
	0.25 à < 0.50	503	0,34%	167	21,5%	1,00	99	19,7%
	0.50 à < 0.75	541	0,53%	205	34,0%	1,00	193	35,7%
	0.75 à < 2.50	2 609	0,83%	1 091	35,0%	0,77	1 259	48,3%
	2.50 à < 10.00	76	3,39%	79	73,6%	1,00	126	165,8%
	10.00 à < 100.00	–	14,10%	2	38,8%	1,00	–	0,0%
	100.00 (défaut)	1	100,00%	2	43,8%	1,00	1	100,0%
	Sous-total	4 224	0,74%	1 712	32,7%	0,86	1 758	41,6%
États souverains	0.00 à < 0.15	16 244	0,03%	141	15,4%	0,24	245	1,5%
	0.15 à < 0.25	42	0,25%	1	11,7%	–	3	7,1%
	0.25 à < 0.50	4	0,44%	1	12,0%	1,00	–	0,0%
	0.50 à < 0.75	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	0.75 à < 2.50	3	0,78%	1	12,3%	1,00	–	0,0%
	2.50 à < 10.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	10.00 à < 100.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	16 293	0,03%	144	15,3%	0,24	248	1,5%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Approche NI fondation	T2 2026							
		a	b	c	d	e	f	g
	Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 015	0,07%	600	43,6%	0,26	229	11,4%
	0.15 à < 0.25	3 025	0,20%	258	31,2%	0,93	643	21,3%
	0.25 à < 0.50	1 215	0,34%	75	27,2%	0,96	311	25,6%
	0.50 à < 0.75	331	0,53%	57	21,7%	0,97	84	25,4%
	0.75 à < 2.50	805	0,97%	51	23,9%	0,99	318	39,5%
	2.50 à < 10.00	94	8,39%	6	26,1%	1,00	87	92,6%
	10.00 à < 100.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	7 485	0,39%	1 047	32,6%	0,76	1 672	22,3%
Banques	0.00 à < 0.15	10 738	0,08%	104	45,0%	0,45	1 480	13,8%
	0.15 à < 0.25	945	0,20%	36	45,0%	0,12	254	26,9%
	0.25 à < 0.50	156	0,34%	12	45,0%	0,36	72	46,2%
	0.50 à < 0.75	391	0,53%	20	45,0%	0,23	229	58,6%
	0.75 à < 2.50	316	1,09%	24	45,0%	0,17	267	84,5%
	2.50 à < 10.00	–	3,05%	1	45,0%	–	–	0,0%
	10.00 à < 100.00	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,00%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	12 546	0,13%	197	45,0%	0,41	2 302	18,3%
Total de tous les portefeuilles		40 548	0,20%	3 100	29,5%	0,45	5 980	14,7%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de crédit de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T3 2026						T2 2026					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
Trésorerie	–	16 747	–	4 586	95 906	73 019	–	15 289	–	4 237	97 171	70 541
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	15	130	–	841	43 294	51 986	14	62	–	766	43 426	49 247
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	515	792	23	1 004	17 260	18 210	705	668	–	1 678	13 939	16 683
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 825	152	762	23	133 726	100 679	2 033	72	831	21	107 146	86 203
Autres titres de créance	420	462	934	–	6 329	3 563	181	466	660	–	5 156	3 546
Titres de participation	2 636	–	4 683	–	129 768	188 684	1 586	–	3 341	–	113 831	159 354
Total	6 411	18 283	6 402	6 454	426 283	436 141	4 519	16 557	4 832	6 702	380 669	385 574

	T1 2026						T4 2025					
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
Trésorerie	–	14 376	–	3 688	89 377	71 670	–	12 948	–	3 856	75 563	61 298
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	63	30	9	731	39 239	46 089	–	82	36	896	41 211	48 257
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	563	670	–	2 145	15 898	19 095	298	748	–	1 554	15 680	14 256
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 689	26	1 330	131	108 697	87 862	2 404	34	1 138	178	93 580	69 291
Autres titres de créance	292	409	294	–	4 623	2 782	499	419	394	–	7 383	2 767
Titres de participation	1 635	–	3 674	–	111 610	147 301	2 127	–	3 588	–	117 421	160 770
Total	5 242	15 511	5 307	6 695	369 444	374 799	5 328	14 231	5 156	6 484	350 838	356 639

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T3 2026		T2 2026		T1 2026		T4 2025		T3 2025	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels										
Contrats dérivés sur défaut référencé à une seule entité	3 874	3 844	3 312	2 704	3 125	2 030	3 978	2 231	3 777	2 062
Contrats dérivés sur défaut indiciel	14 045	13 265	10 991	10 452	6 812	6 210	6 690	6 027	5 659	5 023
Swaps à rendement total	74	1 200	175	931	101	75	105	75	101	71
Options sur crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	65	–	146	–	146	–	150	–	55	–
Total des montants notionnels	18 058	18 309	14 624	14 087	10 184	8 315	10 923	8 333	9 592	7 156
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	8	78	5	45	5	8	4	10	1	7
Juste valeur négative (passif)	(50)	–	(34)	–	(21)	–	(23)	–	(20)	–

RCC8 – Expositions aux contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des expositions aux contreparties centrales de la banque. Ces tableaux incluent tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

		T3 2026		T2 2026		T1 2026		T4 2025		T3 2025	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	Expositions sur les CCP éligibles (total)		531		427		485		411		383
2	Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie); dont :	4 276	85	2 665	53	4 415	88	3 461	69	3 195	64
3	i) Dérivés de gré à gré	363	7	324	6	248	5	197	4	214	4
4	ii) Marchés dérivés organisés	3 141	63	1 833	37	3 558	71	2 558	51	2 439	49
5	iii) Cessions temporaires de titres	772	15	508	10	609	12	706	14	542	11
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dépôt de garantie initial séparé	5 765		6 753		6 116		8 245		7 652	
8	Dépôt de garantie initial non séparé	2 174	–	842	–	772	–	558	–	1 080	–
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	1 414	446	1 085	374	1 024	397	1 068	342	1 020	319
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T3 2026											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾			
		Classiques	Dont : transactions simples, transparentes et comparables (STC)	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	-	8 619	8 441	-	8 619	1 240	89	-	1 240
2	Dont :												
3	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	7 531	7 353	-	7 531	239	-	-	239
4	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	216	89	-	216
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	1 088	1 088	-	1 088	785	-	-	785
6	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Autres que particuliers	-	-	-	-	1 086	1 086	-	1 086	817	687	-	817
8	Dont :												
9	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	713	713	-	713	150	142	-	150
11	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	366	366	-	366	545	545	-	545
12	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	7	7	-	7	122	-	-	122
13	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T2 2026											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾			
		Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	-	7 374	7 245	-	7 374	1 281	210	-	1 281
2	Dont :												
3	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	6 253	6 124	-	6 253	229	-	-	229
4	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	165	69	-	165
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	1 121	1 121	-	1 121	887	141	-	887
6	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Autres que particuliers	-	-	-	-	1 764	1 764	-	1 764	643	555	-	643
8	Dont :												
9	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	1 406	1 406	-	1 406	-	-	-	-
11	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	350	350	-	350	555	555	-	555
12	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	8	8	-	8	88	-	-	88
13	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2026											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾			
		Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	-	6 946	6 841	-	6 946	1 268	271	-	1 268
	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	6 089	5 984	-	6 089	153	-	-	153
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	184	100	-	184
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	857	857	-	857	931	171	-	931
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	1 765	1 765	-	1 765	648	560	-	648
	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	1 408	1 408	-	1 408	-	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	352	352	-	352	560	560	-	560
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	5	5	-	5	88	-	-	88
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2025											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾			
		Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	-	7 005	6 907	-	7 005	1 255	306	-	1 255
	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	6 102	6 004	-	6 102	171	-	-	171
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	176	102	-	176
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	903	903	-	903	908	204	-	908
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	1 751	1 751	-	1 751	579	489	-	579
	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	1 415	1 415	-	1 415	-	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	331	331	-	331	489	489	-	489
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	5	5	-	5	90	-	-	90
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T3 2026								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	7	-	7	36	-	36
2	Dont :									
	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	6	-	6	8	-	8
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	28	-	28
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	1	-	1	14	-	14
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	1	-	1	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	14	-	14
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T2 2026								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	17	-	17	55	-	55
2	Dont :									
	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	12	-	12	7	-	7
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	48	-	48
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	5	-	5	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	5	-	5	15	-	15
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	4	-	4	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	15	-	15
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2026								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	12	-	12	46	-	46
2	Dont :									
3	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	11	-	11	19	-	19
4	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	27	-	27
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
6	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	3	-	3	41	-	41
7	Dont :									
8	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Créances immobilières commerciales	-	-	-	3	-	3	19	-	19
10	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	22	-	22
11	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2025								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	10	-	10	68	-	68
2	Dont :									
3	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	8	-	8	44	-	44
4	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	24	-	24
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	2	-	2	-	-	-
6	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	4	-	4	32	-	32
7	Dont :									
8	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Créances immobilières commerciales	-	-	-	3	-	3	15	-	15
10	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	17	-	17
11	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ - banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T3 2026																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	9 685	20	–	–	–	–	9 213	492	–	–	933	54	–	–	75	4	–
2 Titrisation classique	9 685	20	–	–	–	–	9 213	492	–	–	933	54	–	–	75	4	–
3 Dont : titrisation	9 685	20	–	–	–	–	9 213	492	–	–	933	54	–	–	75	4	–
4 Dont : de détail sous-jacent	8 599	20	–	–	–	–	8 127	492	–	–	824	54	–	–	66	4	–
5 Dont : STC	8 441	–	–	–	–	–	8 019	422	–	–	802	42	–	–	64	4	–
6 Dont : de gros	1 086	–	–	–	–	–	1 086	–	–	–	109	–	–	–	9	–	–
7 Dont : STC	1 086	–	–	–	–	–	1 086	–	–	–	109	–	–	–	9	–	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T2 2026																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	9 138	–	–	–	–	–	8 930	208	–	–	901	23	–	–	72	1	–
2 Titrisation classique	9 138	–	–	–	–	–	8 930	208	–	–	901	23	–	–	72	1	–
3 Dont : titrisation	9 138	–	–	–	–	–	8 930	208	–	–	901	23	–	–	72	1	–
4 Dont : de détail sous-jacent	7 374	–	–	–	–	–	7 166	208	–	–	725	23	–	–	58	1	–
5 Dont : STC	7 245	–	–	–	–	–	7 087	158	–	–	709	16	–	–	57	1	–
6 Dont : de gros	1 764	–	–	–	–	–	1 764	–	–	–	176	–	–	–	14	–	–
7 Dont : STC	1 764	–	–	–	–	–	1 764	–	–	–	176	–	–	–	14	–	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ - banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2026																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	8 711	–	–	–	–	–	8 510	201	–	–	857	22	–	–	68	2	–
2 Titrisation classique	8 711	–	–	–	–	–	8 510	201	–	–	857	22	–	–	68	2	–
3 Dont : titrisation	8 711	–	–	–	–	–	8 510	201	–	–	857	22	–	–	68	2	–
4 Dont : de détail sous-jacent	6 946	–	–	–	–	–	6 745	201	–	–	681	22	–	–	54	2	–
5 Dont : STC	6 841	–	–	–	–	–	6 684	157	–	–	668	16	–	–	53	2	–
6 Dont : de gros	1 765	–	–	–	–	–	1 765	–	–	–	176	–	–	–	14	–	–
7 Dont : STC	1 765	–	–	–	–	–	1 765	–	–	–	176	–	–	–	14	–	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T4 2025																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	8 756	–	–	–	–	–	8 567	189	–	–	863	20	–	–	70	2	–
2 Titrisation classique	8 756	–	–	–	–	–	8 567	189	–	–	863	20	–	–	70	2	–
3 Dont : titrisation	8 756	–	–	–	–	–	8 567	189	–	–	863	20	–	–	70	2	–
4 Dont : de détail sous-jacent	7 005	–	–	–	–	–	6 816	189	–	–	688	20	–	–	56	2	–
5 Dont : STC	6 907	–	–	–	–	–	6 746	161	–	–	675	16	–	–	54	2	–
6 Dont : de gros	1 751	–	–	–	–	–	1 751	–	–	–	175	–	–	–	14	–	–
7 Dont : STC	1 751	–	–	–	–	–	1 751	–	–	–	175	–	–	–	14	–	–
8 Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ - banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

		T3 2026																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 944	36	77	–	–	–	1 091	966	–	–	142	212	–	–	11	17	–
2	Titrisation classique	1 944	36	77	–	–	–	1 091	966	–	–	142	212	–	–	11	17	–
3	Dont : titrisation	1 944	36	77	–	–	–	1 091	966	–	–	142	212	–	–	11	17	–
4	Dont : de détail sous-jacent	1 204	36	–	–	–	–	586	654	–	–	90	99	–	–	7	8	–
5	Dont : STC	89	–	–	–	–	–	–	89	–	–	–	9	–	–	–	1	–
6	Dont : de gros	740	–	77	–	–	–	505	312	–	–	52	113	–	–	4	9	–
7	Dont : STC	610	–	77	–	–	–	468	219	–	–	52	99	–	–	4	8	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T2 2026																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
			> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
		≤ 20%																
1	Expositions totales	1 807	30	87	–	–	–	1 007	917	–	–	128	206	–	–	10	17	–
2	Titrisation classique	1 807	30	87	–	–	–	1 007	917	–	–	128	206	–	–	10	17	–
3	Dont : titrisation	1 807	30	87	–	–	–	1 007	917	–	–	128	206	–	–	10	17	–
4	Dont : de détail sous-jacent	1 164	30	87	–	–	–	533	748	–	–	81	111	–	–	6	9	–
5	Dont : STC	210	–	–	–	–	–	–	210	–	–	–	28	–	–	–	2	–
6	Dont : de gros	643	–	–	–	–	–	474	169	–	–	47	95	–	–	4	8	–
7	Dont : STC	555	–	–	–	–	–	474	81	–	–	47	82	–	–	4	7	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ - banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2026																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 788	25	103	–	–	–	976	940	–	–	124	216	–	–	10	17	–
2	Titrisation classique	1 788	25	103	–	–	–	976	940	–	–	124	216	–	–	10	17	–
3	Dont : titrisation	1 788	25	103	–	–	–	976	940	–	–	124	216	–	–	10	17	–
4	Dont : de détail sous-jacent	1 140	25	103	–	–	–	501	767	–	–	76	118	–	–	6	9	–
5	Dont : STC	271	–	–	–	–	–	–	271	–	–	–	36	–	–	–	3	–
6	Dont : de gros	648	–	–	–	–	–	475	173	–	–	48	98	–	–	4	8	–
7	Dont : STC	560	–	–	–	–	–	475	85	–	–	48	85	–	–	4	7	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T4 2025																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 725	16	93	–	–	–	833	1 001	–	–	107	225	–	–	8	18	–
2	Titrisation classique	1 725	16	93	–	–	–	833	1 001	–	–	107	225	–	–	8	18	–
3	Dont : titrisation	1 725	16	93	–	–	–	833	1 001	–	–	107	225	–	–	8	18	–
4	Dont : de détail sous-jacent	1 239	16	–	–	–	–	436	819	–	–	67	119	–	–	5	10	–
5	Dont : STC	306	–	–	–	–	–	–	306	–	–	–	41	–	–	–	3	–
6	Dont : de gros	486	–	93	–	–	–	397	182	–	–	40	106	–	–	3	8	–
7	Dont : STC	396	–	93	–	–	–	396	93	–	–	40	93	–	–	3	7	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

RM1 – Risque de marché selon l'approche standard

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de fonds propres relative au risque du marché selon l'approche

		T3 2026	T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025
		a	a	a	a	a
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	130	121	153	131	122
2	Risque lié aux actions	217	205	203	177	166
3	Risque lié aux produits de base	70	65	49	75	101
4	Risque de change	62	105	89	35	73
5	Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	143	152	117	81	93
6	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	–	–	–	–	–
7	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–	–	–	–
8	Risque sur crypto-actifs (Groupe 2a)	6	5	7		
9	Risque de défaut – Hors titrisation	81	126	68	116	103
10	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	–	–	–	–	–
11	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–	–	–	–
12	Majoration pour risque résiduel	92	87	83	83	79
13	Total	801	866	769	698	737

CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Ce tableau présente les composantes du calcul des APR selon le SA-CVA au regard du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

		T3 2026		T2 2026	
		a	b	a	b
		Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1	Risque de taux d'intérêt	14		12	
2	Risque de change	2		6	
3	Risque lié aux écarts de taux de référence	–		–	
4	Risque lié aux actions	–		1	
5	Risque lié aux produits de base	3		1	
6	Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	56		61	
7	Total	75	2 351	81	2 328

		T1 2026		T4 2025	
		a	b	a	b
		Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1	Risque de taux d'intérêt	7		8	
2	Risque de change	5		7	
3	Risque lié aux écarts de taux de référence	–		–	
4	Risque lié aux actions	1		1	
5	Risque lié aux produits de base	1		1	
6	Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	55		56	
7	Total	69	2 202	73	2 106

CVA4 – États des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux servant à expliquer les variations des APR au titre du risque lié au CVA déterminés selon le SA-CVA.

		T3 2026	T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025
		a	a	a	a	a
1	Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin du trimestre précédent	1 018	864	911	934	1 139
2	Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin de la période de déclaration	939	1 018	864	911	934

CAE1 - Exposition sur crypto-actifs et exigences de fonds propres applicables aux BISi qui utilisent l'approche globale

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu des expositions de la Banque aux crypto-actifs selon la classification prudentielle et les exigences de fonds propres connexes.

		T3 2026						
		a	b	c	d	e	f	g
		Risque de crédit			Risque de marché			Dédution de fonds propres
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	APR	Exposition longue	Exposition courte	Exigence de fonds propres	
1	Groupe 1a	–	–	–	–	–		
2	Groupe 1b	–	–	–	–	–		
3	Groupe 2a			150	181	184	6	–
3.i	Dont : Bitcoin			121	174	177	5	–
3.ii	Dont : Ethereum			26	5	6	–	–
4	Groupe 2b					–		–
5	Total	–	–	150	181	184	6	–

		T2 2026						
		a	b	c	d	e	f	g
		Risque de crédit			Risque de marché			Dédution de fonds propres
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	APR	Exposition longue	Exposition courte	Exigence de fonds propres	
1	Groupe 1a	–	–	–	–	–		
2	Groupe 1b	–	–	–	–	–		
3	Groupe 2a			75	945	946	5	–
3.i	Dont : Bitcoin			69	940	941	4	–
3.ii	Dont : Ethereum			5	3	4	1	–
4	Groupe 2b					–		–
5	Total	–	–	75	945	946	5	–

CAE1 - Exposition sur crypto-actifs et exigences de fonds propres applicables aux BISi qui utilisent l'approche globale (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu des expositions de la Banque aux crypto-actifs selon la classification prudentielle et les exigences de fonds propres connexes.

		T1 2026						
		a	b	c	d	e	f	g
		Risque de crédit			Risque de marché			Dédution de fonds propres
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	APR	Exposition longue	Exposition courte	Exigence de fonds propres	
1	Groupe 1a	–	–	–	–	–		
2	Groupe 1b	–	–	–	–	–		
3	Groupe 2a			152	409	412	7	–
3.i	Dont : Bitcoin			137	402	405	5	–
3.ii	Dont : Ethereum			15	4	5	2	–
4	Groupe 2b					–		–
5	Total	–	–	152	409	412	7	–

CAE2 - Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit l'information sur la classification et l'évaluation des expositions de la Banque aux crypto-actifs et aux crypto-passifs.

T3 2026							
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables dans le périmètre de consolidation	Approche globale			Approche simplifiée	
			Groupe 1a	Groupe 1b	Groupe 2a	Groupe	
Actifs							
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	166	166	-	-	166	-	-
	166	166	-	-	166	-	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	339	339	-	-	339	-	-
Autres							
Instruments financiers dérivés	8	8	-	-	8	-	-
	8	8	-	-	8	-	-
Total actif	513	513	-	-	513	-	-
Passifs							
Autre							
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	32	32	-	-	32	-	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	393	393	-	-	393	-	-
Instruments financiers dérivés	18	18	-	-	18	-	-
	443	443	-	-	443	-	-
Total passif	443	443	-	-	443	-	-

T2 2026							
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables dans le périmètre de consolidation	Approche globale			Approche simplifiée	
			Groupe 1a	Groupe 1b	Groupe 2a	Groupe	
Actifs							
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	109	109	-	-	109	-	-
	109	109	-	-	109	-	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	61	61	-	-	61	-	-
Autres							
Instruments financiers dérivés	19	19	-	-	19	-	-
	19	19	-	-	19	-	-
Total actif	189	189	-	-	189	-	-
Passifs							
Autre							
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	22	22	-	-	22	-	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	386	386	-	-	386	-	-
Instruments financiers dérivés	89	89	-	-	89	-	-
	497	497	-	-	497	-	-
Total passif	497	497	-	-	497	-	-

CAE2 - Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit l'information sur la classification et l'évaluation des expositions de la Banque aux crypto-actifs et aux crypto-passifs.

	T1 2026						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables dans le périmètre de consolidation	Approche globale				Approche simplifiée
Groupe 1a			Groupe 1b	Groupe 2a	Groupe 2b		
Actifs							
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	175	175	–	–	175	–	–
	175	175	–	–	175	–	–
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	186	186	–	–	186	–	–
Autres							
Instruments financiers dérivés	10	10	–	–	10	–	–
	10	10	–	–	10	–	–
Total actif	371	371	–	–	371	–	–
Passifs							
Autre							
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16	16	–	–	16	–	–
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	306	306	–	–	306	–	–
Instruments financiers dérivés	16	16	–	–	16	–	–
	338	338	–	–	338	–	–
Total passif	338	338	–	–	338	–	–

CCyB1 - Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une vue d'ensemble de la répartition géographique des expositions au risque de crédit du secteur privé pertinentes pour le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique de la banque.

	T3 2026					T2 2026				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾
Ventilation géographique										
Australie (AU)	1,00%		323			1,00%		172		
France (FR)	1,00%		18			1,00%		18		
Allemagne (DE)	0,75%		44			0,75%		42		
Luxembourg (LU)	0,50%		104			0,50%		57		
Pays-bas (NL)	2,00%		158			2,00%		151		
Suède (SE)	2,00%		-			2,00%		-		
Hong Kong SAR (HK)	0,50%		-			0,50%		-		
Royaume-Uni (GB)	2,00%		771			2,00%		702		
Norvège (NO)	2,50%		-			2,50%		-		
Somme			1 418					1 142		
Total			145 095	0,016%	31			138 711	0,014%	27

	T1 2026					T4 2025				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾
Ventilation géographique										
Australie (AU)	1,00%		110			1,00%		219		
France (FR)	1,00%		21			1,00%		36		
Allemagne (DE)	0,75%		36			0,75%		39		
Luxembourg (LU)	0,50%		57			0,50%		53		
Pays-bas (NL)	2,00%		58			2,00%		69		
Suède (SE)	2,00%		-			2,00%		-		
Hong Kong SAR (HK)	0,50%		-			0,50%		-		
Royaume-Uni (GB)	2,00%		625			2,00%		720		
Norvège (NO)	2,50%		-			2,50%		-		
Somme			907					1 136		
Total			135 039	0,012%	22			135 606	0,014%	26

(1) Le montant de la réserve de fonds propres contracyclique correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) détenus pour répondre à l'exigence de la réserve de fonds propres contracycliques et se calcule en multipliant le total des APR par le taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque.

Glossaire

Actif pondéré en fonction des risques	Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. La Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés ou aux institutions financières. Selon cette approche, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche NI fondation	Voir actif pondéré en fonction des risques
Approche de notation interne (NI) avancée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers.
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les AT1 comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres réglementaires, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de lois et règlements, les litiges ou différends avec les clients, les comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.